

ACCORD COURRIER

Vous étiez facteur en CDI au moment de la signature de L'Accord National Facteur en 2017 ?

RAPPEL : L'Accord National Facteur, également appelé ANF, a été signé en février 2017, entre autres par la CFTC. Il arrive à échéance le 6 février 2021.

Dans cet accord, il était indiqué que **tous les facteurs embauchés en CDI au moment de la signature de l'accord** devraient être promu par RAP sur le **grade I-3** au plus tard en 2021.

Et vous ?

Si vous êtes dans cette situation mais que vous êtes toujours au grade I-2, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de vos militants CFTC.

**Signataire de cet accord,
la CFTC tient à le faire respecter jusqu'au bout !**

L'accord Courrier devrait être prolongé par avenant jusqu'à fin avril. Par ailleurs, les négociations viennent de débuter pour écrire un nouvel accord qui s'appliquerait à partir de mai 2021.

**La CFTC, force de proposition,
vous tiendra informé(e) de l'avancée de ces négociations,
de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas !**

Rappel !

Depuis le 28 septembre et la mise en place de l'organisation avec un samedi travaillé sur deux, et ce, jusqu'à nouvel ordre, pour chaque samedi travaillé, les facteurs doivent percevoir l'indemnité de 7 € comme les rouleurs. Cette décision a été actée par La Poste, mais...

Il nous est remonté des absences de paiement à différents endroits. Nous vous invitons à vous faire connaître auprès de vos militants CFTC pour faire valoir vos droits.

